

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2004

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 septembre 2004 à 20 h, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Commissaires :

Sont présents :

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Marie-Claire Giguère, Denise Girard, Hélène-Marie-Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc

Messieurs :

Éric Couture, Claude Denis, Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Filion, Normand Héroux, Jean Létourneau, Serge Mainville, Jacques Séminaro, Jean-Claude Rousseau

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Commissaires représentant les parents :

Du primaire : Monsieur Sylvain Lévesque

Du secondaire : Madame Louise St-Cyr

Sont également présents :

Monsieur André Byette, directeur général adjoint

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général

Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint

Monsieur François Houde, secrétaire général

Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire

Sont absentes :

Mesdames Chantal T. Renaud, Thérèse De Nitto

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2004

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte.
Il est 20 h.

08-CC-2004-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot que l'ordre du jour
soit adopté tel que déposé.

Adoptée unanimement

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal:
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2004
4. Questions orales
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Nomination d'un représentant à la Coopérative de développement international
 - 5.2 Boni forfaitaire accordé au directeur général pour l'année scolaire 2003-2004
 - 5.3 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs au directeur général
6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 10.1 Approbation du budget initial 2004-2005 des établissements et des centres
11. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 11.1 – Vente d'immeuble – 2533 rue Cartier, Longueuil
 - 11.2 – Vente d'immeuble – 1890 boul. Marie, St-Hubert
 - 11.3 – Vente d'immeuble – 25 Chemin de Chambly, Longueuil
12. Affaires du Service des technologies de l'information

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2004

13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

09-CC-2004-2005

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 24 AOÛT 2004**

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2004 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée unanimement

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Monsieur Sylvain Lévesque – Tarification du service de garde
Madame Sylvie Picard – Consultation sur les critères de sélection d'un directeur d'école

10-CC-2004-2005

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COOPÉRATIVE DE
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin est membre de la Coopérative de développement international;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un nouveau représentant à la Coopérative de développement international;

IL EST PROPOSÉ par madame Colette Larose :

De nommer monsieur Michel Lord à titre de représentant à la Coopérative de développement international.

Adoptée unanimement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2004

11-CC-2004-2005

**BONI FORFAITAIRE ACCORDÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2003-2004**

CONSIDÉRANT l'évaluation réalisée par le Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Leblanc :

D'accorder au directeur général un boni forfaitaire conformément à l'article 48.1 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adoptée unanimement

**REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général dépose le rapport portant sur la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs pour la période du 23 août au 28 septembre 2004.

12-CC-2004-2005

**APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2004-2005
DES ÉTABLISSEMENTS ET DES CENTRES**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Marie-Victorin doit approuver les budgets des établissements et des centres conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CONSIDÉRANT QUE les établissements et les centres, dont le nom apparaît à la liste jointe, ont présenté leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises et que celle-ci a fait l'objet de résolution d'acceptation des conseils d'établissements respectifs.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gagnon :

QUE la Commission approuve les budgets des établissements et des centres dont le nom apparaît à la liste jointe.

Adoptée unanimement

13-CC-2004-2005

VENTE D'IMMEUBLE – 2533 RUE CARTIER, LONGUEUIL

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire dispose d'immeubles excédentaires;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2004

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation du Québec a autorisé la Commission scolaire à vendre par voie de soumissions publiques l'immeuble situé au 2533, rue Cartier, Longueuil;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu une offre d'achat pour un montant moindre que la valeur marchande;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu une offre d'achat pour l'immeuble situé au 2533, rue Cartier, Longueuil;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gagnon :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte l'offre d'achat de «Groupe SOGIM inc et Constructions RDJ inc.» pour l'immeuble situé au 2533, rue Cartier, Longueuil, au prix et aux strictes conditions mentionnées ci-après;

QUE le prix de vente soit de 725 000 \$ excluant toutes taxes, redevances et tous droits de transferts;

QUE tous les droits de transfert, frais de notaire, d'arpentage, de publicité des droits et toutes taxes et redevances soient à la charge de l'acheteur;

QUE la vente soit conditionnelle à l'autorisation expresse du ministre de l'Éducation;

QUE la vente soit conditionnelle à l'étude environnementale de sols contaminés, à l'approbation officielle de la Ville relativement aux usages convoités, à l'inspection réalisée par un inspecteur accrédité, à l'approbation de leur institution financière, à la constitution d'une nouvelle compagnie pour la signature du contrat d'achat, d'un paiement de 5% payable à la signature de l'acte de vente chez le notaire avec une balance de vente payable à un taux d'intérêt de 5% sur 5 ans (versement capital et intérêt, une fois par année);

QUE le produit de la vente soit versé dans un fonds d'immobilisation spécial pour utilisation future;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2004

14-CC-2004-2005

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés, pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin, à signer tout document nécessaire aux fins des présentes.

Adoptée unanimement

VENTE D'IMMEUBLE – 1890 BOULEVARD MARIE, ST-HUBERT

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire dispose d'immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation du Québec a autorisé la Commission scolaire à vendre par voie de soumissions publiques l'immeuble situé au 1890, boul. Marie, St-Hubert;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu une offre d'achat pour un montant moindre que la valeur marchande;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu une offre d'achat pour l'immeuble situé au 1890, boul. Marie, St-Hubert;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte l'offre d'achat de «Epsilan inc.», pour l'immeuble situé au 1890, boul. Marie, St-Hubert, au prix et aux strictes conditions mentionnées ci-après ;

QUE le prix de vente soit de 650 000 \$ excluant toutes taxes, redevances et tous droits de transferts ;

QUE tous les droits de transfert, frais de notaire, d'arpentage, de publicité des droits et toutes taxes et redevances soient à la charge de l'acheteur ;

QUE la vente soit conditionnelle à l'autorisation expresse du ministre de l'Éducation ;

QUE la vente soit conditionnelle au changement de zonage, au résultat de l'étude environnementale selon les termes de l'offre d'achat ;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2004

QUE le prix de vente soit versé selon l'échéance suivante : 100 000 \$ à la signature du contrat d'achat, 100 000 \$ par année, pendant quatre ans et 150 000 \$ la cinquième année ;

QUE l'acheteur cède une hypothèque de premier rang sur l'immeuble à la Commission scolaire Marie-Victorin à un taux annuel de 5% sur tout solde impayé ;

QUE le produit de la vente soit versé dans un fonds d'immobilisation spécial pour utilisation future ;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés, pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin, à signer tout document nécessaire aux fins des présentes.

Adoptée unanimement

15-CC-2004-2005

**VENTE D'IMMEUBLE –
25 CHEMIN DE CHAMBLY, LONGUEUIL**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire dispose d'immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation du Québec a autorisé la Commission scolaire à vendre par voie de soumissions publiques l'immeuble situé au 25, chemin de Chambly, Longueuil;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu une offre d'achat pour un montant moindre que la valeur marchande;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu une offre d'achat pour l'immeuble situé au 25, chemin de Chambly, Longueuil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Héroux :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte l'offre d'achat de «Belcourt Properties inc.» pour l'immeuble situé au 25, chemin de Chambly, Longueuil, au prix et aux strictes conditions mentionnées ci-après;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2004

QUE le prix de vente soit de 1 510 000 \$ excluant toutes taxes, redevances et tous droits de transferts;

QUE tous les droits de transfert, frais de notaire, d'arpentage, de publicité des droits et toutes taxes et redevances soient à la charge de l'acheteur;

QUE la vente soit conditionnelle à l'autorisation expresse du ministre de l'Éducation;

QUE la vente soit conditionnelle au changement de zonage, au résultat de l'étude environnementale selon les termes de l'offre d'achat;

QUE le titre de propriété soit libre de toute charge et hypothèque;

QU'une vérification soit faite sur l'application ou non de la taxe sur les produits et services (TPS) sur le montant de la vente;

QUE la portion du produit de la vente qui revient à la commission scolaire soit versée dans un fonds d'immobilisation spécial pour utilisation future.

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés, pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin, à signer tout document nécessaire aux fins des présentes.

Adoptée unanimement

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Madame Sylvie Picard – Boni forfaitaire

Madame Louise St-Cyr – Portes ouvertes à l'école St-Jean-Baptiste

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Monsieur Jean-Claude Rousseau – Coopérative de développement international

Madame Nicole Leblanc – Mini-salons à l'école des Mille-Fleurs

Madame Francine Chabot – Mini-salons à l'école des Mille-Fleurs

Monsieur Alain Dépatie – Appel d'offres pour le déneigement.

Monsieur Éric Couture – Mention de félicitations à monsieur Lefebvre

Madame Denise Girard – L'Art des Grands – Félicitations

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2004

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h.

Présidente

Secrétaire général